



Aide-mémoire pour les parents d'un élève victime

Comment reconnaître les signes lorsque votre enfant se fait intimider ?

Une victime d'intimidation ne présentera pas nécessairement de blessures physiques. Pour pouvoir agir, vous devez rester attentif et à l'écoute de votre enfant afin de reconnaître les signes d'intimidation.

- Votre enfant présente-t-il des symptômes d'anxiété et de dépression (il semble triste, malheureux, fuyant, facilement irritable) ?
- Est-ce qu'il a soudainement perdu de l'intérêt pour des activités qu'il aimait ?
- Son estime de soi est-elle faible (il ne se trouve pas bon à l'école, il se compare aux autres et les trouve meilleurs que lui) ?
- Est-ce qu'il a peur de visiter certains endroits comme l'école, le centre commercial, les parcs municipaux ou du transport ?
- A-t-il cessé brusquement d'aller sur Internet ?
- Ses résultats scolaires ont-ils chuté sans explication ?
- Est-ce qu'il vous dit souvent qu'il se sent malade, qu'il n'a pas envie d'aller à l'école ?
- A-t-il des pensées suicidaires, des envies de fuir ou de décrocher ?

Ces signes peuvent également se retrouver chez des élèves victimes d'autres formes de violence, par exemple l'homophobie ou la discrimination raciale. Comme parent, vous devez agir.

Si vous apprenez que votre enfant est victime d'intimidation :

- Restez calme, votre enfant a besoin de réconfort.
- Prenez le temps de l'écouter.
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail (vous pouvez prendre des notes)
- Ne le blâmez pas.
- Rassurez-le en lui indiquant que vous l'accompagnerez dans cette situation.

Comment pouvez-vous intervenir auprès de votre enfant ?

- Parlez aux enseignants, à son TTS de niveau, à son entraîneur ou un membre du personnel de l'école qui pourra aider votre enfant à régler la situation. Agissez tout de suite.
- Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire et qu'il faut du courage pour y arriver.
- Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution.
- Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.
- Encouragez-le, si c'est possible, à rester avec des amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation lorsque c'est possible.
- Demeurez attentif au comportement de votre enfant. Au besoin, communiquez à nouveau avec les intervenants que vous avez contactés pour vous aider.
- Si la situation nuit au fonctionnement quotidien de votre enfant, demandez l'aide des personnes-ressources de l'école, des services à la famille ou tout autre service communautaire.
- N'attendez pas que la situation dégénère, que ça devienne pire.

****** En tout temps, un parent peut contacter la direction de l'école pour signaler un événement, que son enfant soit impliqué ou non.***

Prenez des mesures pour protéger votre enfant de la cyberintimidation.

- Encouragez votre enfant à rester en contact avec ses amis.
- Surveillez du mieux que vous le pouvez ses actions sur Internet.
- Mettez l'ordinateur dans un endroit passant (dans le salon plutôt que dans sa chambre).
- Vérifiez s'il a peur d'aller sur Internet ou s'il cesse brusquement d'y aller.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation tels que les sites de clavardage (« chat »), les jeux en ligne, etc.

Si vous constatez que votre enfant est victime de cyberintimidation, dites-lui :

- **D'ARRÊTER** immédiatement ses réponses aux messages d'intimidation.
- **D'ÉVITER** d'envoyer un message d'insultes ou de menaces car il pourrait se retourner contre lui et lui apporter plus d'ennuis.
- **DE BLOQUER** les adresses ou personnes qui l'intimident. Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de son adresse courriel ou de son téléphone, il est possible de bloquer des personnes, des adresses ou des numéros.
- **DE PARLER** de la situation avec un membre du personnel en qui il a confiance à l'école (ex. : enseignant, entraîneur, concierge, surveillant, TTS, TES, protecteur de l'élève).
- **DE RETRACER**, si possible, les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation.
- **DE SAUVEGARDER** tous les messages d'intimidation qu'il reçoit, que ce soit par courriel, texto ou messagerie instantanée.

Démarche à suivre lorsque vous souhaitez dénoncer une situation :

- Via le site internet de l'école dans l'onglet « je dénonce ».
- Communiquer avec un membre du personnel (TTS ou TES).
- Avec des codes « QR » (affichés dans l'école et dans l'agenda) qui dirigent vers le site La Camaradière, onglet « je dénonce ».
- Communiquez ce que vous connaissez de la situation (nature de l'évènement, dates, élèves impliqués, lieux, circonstances...).

Si vous jugez que la sécurité de votre enfant est menacée ou qu'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, menace, extorsion, etc.), n'hésitez pas à contactez la police via le 911. C'est un recours qui vous appartient, peu importe les interventions de l'école pour contrer l'intimidation.